

## **Séance du Conseil communal du samedi 31 janvier 2004.**

1. Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil communal le mardi 23 décembre 2003.

### **CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE**

2. Exercice 2003. Modifications budgétaires n°2 au x Services ordinaire et extraordinaire. Approbation.

3. Budget de l'exercice 2004. Second douzième provisoire.

### **CULTES – FABRIQUES D'EGLISE**

4. Modifications budgétaires pour l'exercice 2003 des Fabriques d'Eglise :

- Saint-Jean l'Evangeliste à Ghislenghien
- Saint-Pierre à Meslin-l'Evêque
- Saint-Ursmer à Ormeignie
- Saint-Pierre à Ostiches

Avis.

5. Budgets pour l'exercice 2004 des Fabriques d'Eglise :

- Saint-Jean l'Evangeliste à Ghislenghien
- Saint-Pierre à Meslin-l'Evêque

Avis.

### **POLICE LOCALE**

6. Remplacement du fax/copieur des Services de police. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Les services de police, dans un souci de rapidité et d'efficacité, utilisent très régulièrement le système fax pour transmettre ou recevoir des documents à destination ou en provenance du parquet, des ministères, des autres services de police, ....

Bien que nous soyons dans l'ère Internet et de la messagerie électronique, le fax reste le seul moyen légal le plus rapide pour la transmission de documents authentiques.

Au-delà, ce système est également utilisé comme copieur par le service s'occupant d'acter les plaintes.

Ainsi, durant l'année 2003, quelque 40.000 pages ont ainsi été envoyées ou copiées.

Le fax actuel, vétuste, ne permet plus d'assurer l'ensemble de ces tâches et c'est ainsi que le Commissaire divisionnaire propose l'acquisition d'un nouveau fax/copieur doté d'une mémoire importante et pouvant être connecté au réseau informatique du système ISLP.

7. Remplacement du calibre et de l'étalonnage du sonomètre électronique. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Les services de police disposent d'un sonomètre électronique servant à mesurer le degré de nuisance sonore.

Son utilisation, depuis la mise en œuvre du règlement général de police, s'est fortement accrue.

Néanmoins, pour que son utilisation soit légale, il doit disposer d'un calibre et avant chaque utilisation, il doit être étalonné par ce dernier.

Aussi, le Commissaire divisionnaire propose le remplacement du calibre et l'étalonnage du sonomètre électronique.

8. Remplacement du matériel informatique. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le cadre du projet informatique de police (I.S.L.P.) développé par le Ministère de l'Intérieur, la zone de police d'Ath a été équipée du matériel informatique et des programmes permettant de travailler en réseau.

Depuis, les services de police ont mis en service les différents modules du système I.S.L.P. qui constitue l'outil de travail actuel.

Le choix de cet outil s'est avéré judicieux étant donné qu'il a été retenu dans le cadre de la réforme de police pour équiper toutes les zones de police.

Aujourd'hui, ses fonctionnalités doivent être étendues pour ainsi former un nouvel ensemble de logiciels baptisé « I.S.L.P. 1.0 ».

En conséquence, le Commissaire divisionnaire propose le remplacement de matériel bureautique et de stations I.S.L.P. devenus obsolètes, l'acquisition d'imprimantes en réseau et l'acquisition de divers logiciels et matériels.

## **DISTRIBUTION D'EAU**

9. Réalisation des travaux d'extension du réseau de distribution d'eau à Villers-Notre-Dame. Souscription de parts sociales.

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

10. Travaux d'entretien extraordinaire aux diverses cures. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.

Dans un souci de préserver son patrimoine, la Ville d'Ath a décidé de prendre les dispositions pour la sauvegarde des cures

En effet, lors d'un contrôle effectué par le bureau d'études de la ville, il a été constaté que l'installation électrique de la cure de Rebaix est totalement vétuste et dangereuse.

Au-delà, les maçonneries du garage de la cure de Mainvault présentent de fortes déficiences au niveau stabilité et la charpente supportant la toiture est vétuste ne présentant plus suffisamment de garanties au niveau de sa stabilité.

Le travail de démontage et de reconstruction des maçonneries seront confiés à la régie communale et seuls donc les matériaux devront être acquis. Quant aux travaux de charpente et de couverture de la toiture, ils pourraient être confiés à une entreprise privée.

Enfin, à la cure de Maffle, les nochères et certains éléments de toiture ont été remplacés dans le courant de l'année 2002. Il est indispensable à présent de pourvoir à l'entretien des peintures de l'ensemble des menuiseries extérieures.

11. Travaux d'aménagement de la Maison Descamps en crèche.  
Projets. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Dans le cadre des contacts établis avec le FOREM, il a été convenu de reprendre le bâtiment DESCAMPS établi sur une surface totale de 586 m<sup>2</sup> et comprenant quatre niveaux pour le franc symbolique et pour une durée indéterminée, l'idée étant de créer à cet endroit proche de la Maison de l'Emploi, du siège de l'Oeuvre de la Naissance et de l'Enfance, de la gare ferroviaire et routière, d'un grand nombre d'écoles fondamentales et secondaires et d'un ensemble de services et commerces, un milieu d'accueil pour les enfants de moins de deux ans et demi.

En effet, les Gouvernements régional et communautaire, mais aussi d'autres niveaux de pouvoir, des entreprises, des associations et des parents réclament à cor et à cri ces structures créées dans un environnement très favorable pour le développement de l'enfant.

Au cours de ces dernières années, la ville d'Ath, le C.P.A.S. et le milieu associatif ont développé une politique d'accueil disons à géométrie variable permettant déjà d'anticiper certains besoins mais sans répondre entièrement et opportunément à ces derniers.

Force est de constater qu'il manque au moins une soixantaine de places d'accueil pour faire face aux nécessités journalières sans compter les besoins en provenance des parents qui travaillent au sein de la zone économique de Meslin/Ghislenghien.

Un projet a été introduit auprès du Comité sub-régional visant à la création de vingt-quatre places d'accueil agréées au sein du bâtiment DESCAMPS sis rue de la Station.

Cet ensemble immobilier se prête parfaitement au développement de ce projet bien localisé, accessible et convivialisé par un espace vert relativement intéressant et calfeutré à l'arrière du bâtiment.

Le bâtiment serait équipé d'un ascenseur et toute la sécurité, la convivialité, l'hygiène seraient parmi les priorités essentielles de ce projet.

L'étude des aménagements intérieurs a été réalisée par l'Architecte d'Intérieur de la Ville et les services techniques communaux en collaboration avec les responsables de l'Oeuvre de la Naissance et de l'Enfance.

Aujourd'hui, sont soumis, les plans d'équipement et les devis estimatifs relatifs aux lots gros œuvre, menuiserie et ascenseur. Les lots électricité, chauffage, sanitaires, peintures, revêtement de sol et équipements seront soumis lors du prochain conseil communal.

Ces marchés pourraient être passés par voie de procédure négociée et les débours financés par un emprunt à contracter auprès d'un organisme financier.

Aucun subside, hormis celui déjà acquis pour les équipements, n'est prévu par la Région wallonne.

Au-delà des annuités, il faudra assurer le bâtiment et le faire fonctionner. Trois puéricultrices devront être engagées et la direction sera vraisemblablement assurée par la personne qui, aujourd'hui, apporte tant de satisfaction en dirigeant la crèche du C.P.A.S. Les Nénuphars.

Des mesures d'économie d'énergie sont prévues pour abaisser au maximum les dépenses et ainsi s'inscrire dans des démarches édictées par le sommet de Kyoto. Les matériaux utilisés répondront aux normes du développement durable.

## **LOTISSEMENT**

12. Equipement d'un lotissement de 4 lots à Mainvault, chemin du Landat. Approbation.

## **INFORMATIQUE**

13. Adaptation et extension des applications informatiques pour le Service des Finances et le Service du Personnel.

Depuis 1986 déjà, la Ville d'Ath a fait confiance au CIGER pour la fourniture de ses principaux programmes informatiques.

Dès le départ, le sérieux de cette entreprise qui était encore une asbl, a séduit notamment par son étroite collaboration avec le géant SIEMENS, gage de stabilité.

Si cette première solution était assez coûteuse par comparaison avec la concurrence, il n'y a jamais eu de raison de regretter ce choix, même si parfois la tentation a été forte de changer...

Par la suite, la firme CIGER est devenue une Société Anonyme et a rejoint le groupe DEXIA qui reste très attentif aux besoins du monde communal.

Actuellement, le CIGER est devenu le leader incontesté sur le plan des applications communales.

Il faut ici souligner la clairvoyance des autorités communales et de leurs services administratifs pour avoir choisi une solution durable dans le temps, seule susceptible de permettre une gestion sereine résolument tournée vers l'avenir et dans le strict respect des besoins du citoyen.

Mieux encore, le CIGER poursuit sans cesse l'amélioration de ses applications, notamment en les dotant des meilleures techniques du moment.

C'est ainsi qu'aujourd'hui le CIGER propose :

1. Une nouvelle application de gestion des taxes plus facile d'utilisation et encore mieux intégrée à la comptabilité.
2. Une nouvelle application pour la gestion du service incendie, celle-ci regroupant enfin la totalité des besoins.
3. Une nouvelle application de gestion des congés intégrée à l'application de gestion du personnel, destinée à remplacer un vieux programme devenu complètement obsolète.
4. Une interface comptable pour assurer la liaison avec les programmes du service technique (gestion de la Régie).

5. De nouveaux modules destinés à améliorer la gestion des finances et du personnel.

6. La firme STESUD de son côté, propose la partie de l'interface qui concerne son produit ATAL (gestion du STC).

## **VOIRIES COMMUNALES**

14. Entretien extraordinaire aux voiries communales pour l'exercice 2004. Approbation des projets et de l'avis de marché. Choix des modes de passation des marchés et de financement.

Le Service technique communal a dressé la liste des travaux d'entretien extraordinaire aux voiries à réaliser en 2004 dans l'entité athoise.

Ces investissements sont indispensables au maintien en bon état des voiries pour éviter des dégradations plus importantes entraînant in fine des dépenses plus conséquentes.

Ces projets de travaux sont répartis en 4 lots.

15. Modification du plan triennal des travaux de voirie pour 2004-2006. Introduction du projet d'aménagement de la route de Lessines dans le programme transitoire.

Dans le cadre du plan triennal précédent, soit pour les exercices 2001 – 2003, le projet des travaux d'aménagement de la route de Lessines sur le territoire des anciennes Communes de Lanquesaint et d'Isières avait été retenu.

Entre-temps, une amélioration du projet visant à prévoir des mesures de sécurité et des espaces de convivialité a amené l'auteur de projet à remodeler à plusieurs reprises ses plans et cahier des charges.

Ces différentes modifications n'ont permis d'introduire, auprès du Ministère de la Région Wallonne, le dossier complet en vue de l'adjudication qu'en décembre dernier.

En conséquence, afin de ne pas perdre l'avantage de l'approbation dudit plan et des subventions en découlant, il convient de prendre une délibération sollicitant l'inscription de ce dossier au plan triennal transitoire 2004-2006.

Pour le plan triennal des voiries 2004-2006, dont le Conseil avait délibéré dans le cadre du plan de convergence, il a été transmis au Ministère de la Région Wallonne et une réunion s'est tenue avec les autorités de tutelle.

Il est apparu de cette réunion que la délibération prise pour le plan triennal 2004-2006, examiné lors du plan de convergence, devrait être modifiée non quant à la teneur des projets mais bien à l'ordre de priorité dans lequel ils avaient été classés en raison notamment du fait que :

1. les égouttages sont dorénavant financés par la S.P.G.E. via l'Intercommunale I.P.A.L.L.E., à concurrence de 100 % sans paiement de T.V.A., 40 % des investissements étant par la suite portés à la réception provisoire des travaux à charge de la Ville d'Ath en 20 ans.

2. certaines ouvertures de voirie dans des quartiers à vocation d'habitat notamment pour personnes âgées et/ou handicapées, pourraient être moyennant l'obtention de l'accord du Ministère des Communications glissées en « ZONE 30 » et dès lors recevoir une subvention du Ministère de la Région Wallonne en ce qui concerne la voirie à concurrence de 80 %.

3. le projet relatif à la Place de Rebaix pourrait quant à lui passer en zone de convivialité et être subventionné à concurrence de 75 %.

4. les frais d'étude de ces différents projets devraient être couverts par une subvention de 5 %.

Ces modifications, au vu de l'évolution des différents dossiers, sont primordiales car bien des projets, notamment l'Impasse Carton, le Site du Grand Houx, la Place de Rebaix, les divers égouttages, sont pratiquement peaufinés et pourraient, sous peu, après avoir obtenu les accords des autorités de tutelle dans le cadre du plan triennal dont question, être mis en adjudication.

## **MATERIEL ET FOURNITURES**

16. Acquisition de deux camionnettes pour les Services Communaux (Techniques et Abattoir). Approbation du projet et choix des modes de passation du marché et de financement (véhicules s'inscrivant dans l'usage des technologies propres se référant aux critères de Kyoto).

Un crédit a été inscrit à l'effet de remplacer un véhicule utilitaire léger et une camionnette double cabine dont sont dotés les divers départements de la régie communale.

En effet, un des véhicules a été mis en service en 1989. Il a parcouru bon nombre de kilomètres et a subi d'importantes dégradations.

Le devis de réparation dépasse largement sa valeur résiduaire.

Il faut savoir que ce premier véhicule utilitaire doit être équipé d'armoires et de bacs de rangement destinés à l'outillage qui vient en augmentation du prix d'acquisition.

Le second véhicule à remplacer est une camionnette double cabine affectée généralement au Département Maçonnerie bâtiments, mise en service également en 1989.

Il faut savoir que ces véhicules sont utilisés, entre autres tâches, à l'usage de l'Abattoir communal.

Les responsables communaux veilleront à privilégier, pour l'ensemble des véhicules (camionnettes, voitures, etc.) pour lesquels des remises de prix seront sollicitées, la mise en application de technologies avancées, joignant les critères de Kyoto fixés pour notre Etat, ses Régions et in fine pour nos citoyens, permettant l'utilisation de carburant de substitution.

17. Acquisition de matériel d'équipement pour la Régie communale. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Le souci permanent de la Ville d'Ath de sauvegarder son patrimoine nécessite chaque année des entretiens de fond de ces derniers.

Pour ce faire, les divers ateliers de la Régie doivent disposer du matériel adéquat permettant d'assurer des réparations ou des entretiens indispensables au maintien en bon état des bâtiments communaux et des voiries.

L'Ingénieur industriel des services techniques communaux a estimé le coût des différentes acquisitions réparti entre les ateliers suivants :

- matériel assurant l'entretien des menuiseries
- matériel assurant l'entretien des sanitaires
- matériel assurant l'entretien des peintures
- matériel destiné à l'Atelier fer

- matériel électrique

## **SERVICE ENVIRONNEMENT**

18. Renouvellement des marchés de collectes sélectives en 2005. Approbation.

Depuis la fin de l'année 1999, des collectes sélectives des PMC (Plastic, Métaux, Cartons à boissons), des papiers/cartons et du verre, sont organisées sur le territoire des différentes communes de l'Intercommunale Ipalle.

Depuis le 29/04/1999, l'organisation de ces collectes a été déléguée à l'Intercommunale Ipalle et l'asbl Fost+, et ce automatiquement prorogé pour une durée de 5 ans.

Afin de pouvoir relancer les marchés de collectes sélectives en porte à porte et sur les parcs à conteneurs des PMC, papier/carton et verre, l'Intercommunale demande l'accord du Conseil sur le maintien des jours de collecte d'application en 2004.

## **SERVICE DES ESPACES VERTS**

19. Elagage et soins au patrimoine végétal le long de certaines rues et des boulevards de l'entité. Approbation du projet. Choix des modes de passation du marché et de financement.

Chaque année, un crédit est inscrit à l'effet d'élaguer des arbres devenus dangereux et certains arbres des boulevards de ceinture.

Un inventaire a été dressé prévoyant des interventions s'étalant sur trois années successives, soit 2004, 2005 et 2006, suivant les travaux à mener à bien dans les meilleurs délais ou à échelonner dans le temps.

## **BATIMENTS CULTURELS**

20. Maintenance extraordinaire de la Maison des Géants. Projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement. Approbation.

Un crédit a été inscrit à l'effet de couvrir les frais de maintenance extraordinaire du Musée des Géants (ancienne Maison Cambier) et entre autres, la maintenance extraordinaire des audios-guides.

Le parcours-spectacle de la Maison des Géants, qui fut mis en place en octobre 2000, recueille depuis lors un grand succès auprès du public.

La période de garantie des installations est maintenant terminée et différents contrats de maintenance ont déjà été passés auprès d'entreprises spécialisées dans les différentes technologies mises en place sur le site.

Il appert qu'une opération de mise à jour et de maintenance devrait être réalisée au niveau du système d'audio-guidage.

En effet, ces derniers mois, différents problèmes ont été constatés au niveau du fonctionnement des audio-guides. Il s'agit notamment de dysfonctionnements aux batteries de ces appareils, aux récepteurs-émetteurs et à différents éléments de la connectique.

Le parcours-spectacle de la Maison des Géants s'appuyant largement sur le système d'audio-guidage, il est essentiel de mener à bien cette opération de maintenance.

Ces appareils, conçus par une Société, ont été fournis en 2000. Etant donné la spécificité du système et l'originalité des techniques déployées, la révision des audio-guides devrait être confiée à la même société ou à son distributeur en Belgique.

## **ABATTOIR COMMUNAL**

21. Travaux d'investissements à l'Abattoir communal. Remplacement de certains groupes frigorifiques. Extension des chambres de refroidissement. Aménagement de la cour. Remplacement et acquisition de divers matériels. Approbation du projet. Choix des modes de passation des marchés et de financement.

L'abattoir communal connaît un développement croissant de son activité.

Les principaux facteurs de ce développement sont les équipements dont dispose l'Abattoir et plus particulièrement sa capacité de réfrigération et de stockage.

En 1996, l'apparition de l'E.S.B. a modifié considérablement la rotation des carcasses dans les frigos. Les animaux de plus de trente mois, soumis au test E.S.B., sont en effet consignés jusqu'à l'enregistrement des résultats, soit environ 30 heures après leur abattage, ce qui entraîne un temps de séjour plus important dans les installations et freine la capacité d'abattage.

La clientèle habituelle, dont 75 % des animaux ont plus de 30 mois, est victime de ce système et ne peut évidemment être tenue pour responsable de la diminution d'efficacité que ces mesures ont engendrée.

L'arrivée du groupe COLRUYT a entraîné une augmentation importante du nombre de bovidés abattus.

Si l'abattoir a pu répondre à cette augmentation de volume sans altérer la qualité du travail – ce qui constitue une de ses caractéristiques – les prévisions d'activités liées au souhait du groupe susvisé visant à intensifier les abattages sur le site athisois, risquent d'entraîner des problèmes de logistiques internes quant à la capacité de réfrigération.

Sur le plan financier, il s'agit d'une opportunité très intéressante qui garantit le maintien et assure l'avenir de l'abattoir.

Pour répondre aux exigences de qualité, ainsi qu'à la demande de « COLRUYT » et d'autres privés, il convient d'envisager l'extension des installations frigorifiques.

Un bloc de 120 m<sup>2</sup> d'une capacité de stockage de 40 carcasses devrait être construit.

Un projet a été dressé à l'effet de répondre aux besoins de cet outil.

Il comprend notamment :

- La réalisation du terrassement, l'égouttage et la dalle de sol ;
- La réalisation du gros-œuvre, de la charpente métallique, de la pose de panneaux isolants ;
- L'aménagement intérieur notamment la pose de raillage et d'aiguillages ;
- L'installation de refroidissement (groupe, condensateur et évaporateur) et raccordement sur le système informatique existant ;
- La réfection de la cour ;
- La réfection et l'étanchéité des toitures ;



- Les travaux de ferronnerie.

### **SITES D'ACTIVITE ECONOMIQUE DESAFFECTES**

22. SAE/ALE 13 dit "SUCRERIE". Acquisition des biens cadastrés section B n°811N90, 811P90, 811S87, 811F90, 811C89 et 811P94, sis rue de la Sucrierie. Décision.

M. le Ministre FORET a transmis ce 9 janvier 2004 l'arrêté de subvention et la convention annexe relatifs au site d'activité économique désaffecté SAE/ALE 13 dit "Sucrierie".

La Ville se voit ainsi octroyer une subvention pour financer à raison de 50% l'acquisition des biens suivants ainsi que les charges de l'emprunt contracté pour couvrir la part communale (50%).

Section B n°811N90 et 811P90 - PUPPIN.

Section B n°811s87 - Immobilière FERAM.

Section B n°811F90,811C89,811P94 - Ets. Brichart et Silos de la Dendre.

23. Gare de Ghislenghien et terrains annexes. Fixation du périmètre du site d'activité économique désaffecté. Approbation.

Il existe sur le territoire de l'entité, deux sites d'activité économique aujourd'hui désaffectés, l'un étant l'ancienne "Gare de Ghislenghien" et l'autre le site "Deneubourg" à Ormeignies, ancien grossiste en graines et aliments pour bétail.

La Ville souhaite acquérir ces deux sites en vue de les assainir et les remettre sur le marché.

Leur reconnaissance par la Région wallonne comme sites d'activité économique désaffectés et à rénover, permettrait à la Ville de bénéficier d'une part, d'une subvention couvrant 50% du prix d'acquisition et une partie des charges de l'emprunt et d'autre part, d'une subvention pour l'assainissement.

### **RENOVATION URBAINE**

24. Acquisition de l'immeuble sis rue du Mouton, 3 à Ath. Décision.

Les travaux de rénovation du quartier délimité par les rues du Mouton, des Frères Gilbert, de la Place Ernest Cambier et de la rue aux Gâdes débuteront le 9 février prochain.

Lors des réunions de chantiers préparatoires, l'entreprise INTERCONSTRUCT a attiré l'attention des responsables communaux sur l'état de vétusté et d'instabilité de l'immeuble sis rue du Mouton, 3 contre lequel vient s'appuyer l'immeuble à appartements à construire à front de la rue du Mouton.

Les mesures de protection à prendre vis-à-vis de cet immeuble sont à charge de la Ville.

La Ville a donc proposé de racheter cet immeuble.

L'immeuble serait démolie dans le cadre du chantier et un nouvel immeuble à appartements pourrait y être construit.